

DEMANDE DE CARTE NATIONALE D'IDENTITE ET/OU DE PASSEPORT

LISTE DES PIÈCES A FOURNIR

La **présence du futur titulaire** de la pièce d'identité est **obligatoire, même s'il est mineur**.

La **prise de RDV est OBLIGATOIRE** (même avec une pré-demande) et les délais peuvent être de plusieurs semaines.

1) FORMULAIRE REMPLI (Ne le signez pas et ne collez pas la photo)

Formulaire papier à retirer en mairie (*première page seulement et l'encadré orangé en plus, page 3, pour les mineurs*)

OU pré-demande en ligne <https://ants.gouv.fr/>

Dans ce cas vous devrez imprimer le document final avec le QR code ou apporter le numéro de pré-demande en mairie lors du RDV.

2) UN JUSTIFICATIF D'IDENTITE ET DE NATIONALITE FRANÇAISE

votre carte d'identité / passeport (même périmé)

OU dans les cas suivants :

- Première demande,
- Demande pour perte/vol
- Votre ancien titre est périmé de plus de 5 ans
- Suite à une naturalisation :

un acte de naissance de moins de 3 mois

Si votre ville de naissance a dématérialisé ses actes <https://passeport.ants.gouv.fr/services/villes-adherentes-a-la-dematerialisation>, ce n'est pas nécessaire.

ET en cas de naturalisation :

une preuve de naturalisation *Décret de naturalisation* **ou** *déclaration de nationalité* **ou** *acte de naissance mentionnant l'acquisition de la NF* (pas de copie du Journal Officiel)

3) UNE PHOTOGRAPHIE D'IDENTITE de moins de 6 mois (Ne la découpez pas !)

Nous conseillons très fortement d'aller chez un PHOTOGRAPHE PROFESSIONNEL et non dans un Photomaton.

(M. Gadea à Guérisny – 06 68 17 92 81- Europhoto à Varennes-Vauzelles – 03 86 71 60 80 - Camara à Nevers 03 86 61 32 15)

4) UN JUSTIFICATIF DE DOMICILE ORIGINAL de moins d'un an, à VOS NOM ET PRENOM

un seul parmi la liste suivante : (non nécessaire si vous avez utilisé le service justificatif adresse avec votre pré-demande en ligne)

- Facture de téléphone fixe ou mobile, d'électricité, de gaz ou d'eau (Pas de lettre de relance, ni d'ouverture ou de fermeture de compteur.
- S'il s'agit d'une facture électronique, vous pouvez l'imprimer ou la numériser et le joindre à votre dossier de pré-demande)
- Titre de propriété ou Quittance de loyer (*non manuscrite !*)
- Avis d'imposition ou certificat de non-imposition (*pas la déclaration !*)
- Justificatif de taxe d'habitation
- Attestation ou facture d'assurance du logement
- Relevé de la Caf mentionnant les aides liées au logement
- Attestation de titulaire de contrat d'un fournisseur d'énergie

OU si vous êtes hébergé :

- une attestation d'hébergement
- + une copie de pièce d'identité de l'hébergeant
- + un justificatif de domicile au nom de l'hébergeant

5) EN CAS DE PERTE OU DE VOL

une attestation de perte (*Cerfa 14011*02 téléchargeable en ligne ou à retirer en mairie*)

OU

déclaration de vol + récépissé de dépôt de plainte (en gendarmerie ou commissariat)

ET un timbre fiscal de 25€ *si le titre perdu/volé est une carte d'identité*

6) POUR LES PASSEPORTS

un timbre fiscal de 17€ *pour un mineur de moins de 15 ans*

un timbre fiscal de 42€ *pour un mineur de plus de 15 ans*

un timbre fiscal de 86€ *pour une personne majeure*

A acheter en ligne <https://timbres.impots.gouv.fr/> (proposé automatiquement en fin de pré-demande) ou dans un bureau de tabac

7) POUR LES MINEURS

la carte d'identité / le passeport du représentant légal accompagnant l'enfant.

Pour les enfants en garde alternée :

jugement de divorce ou une convention parentale (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R58774>)

ET un justificatif de domicile pour chacune des 2 adresses + copie pièce d'identité 2^{ème} parent

8) AUTRES CAS PARTICULIERS

Justificatif de nom d'usage si changement depuis dernier titre d'identité :

copie acte de mariage, jugement de divorce, acte de décès...

Si Tutelle :

Attestation du tuteur indiquant qu'il est informé de la démarche

+ Photocopie d'une pièce d'identité du tuteur

+ Dernier jugement de tutelle

CRITERES POUR LES PHOTOS D'IDENTITES

Qualité	La photo doit être nette, sans pliure, ni trace.
Format	Largeur : 3,5 cm Hauteur : 4,5 cm Taille du visage : entre 3,2 et 3,6 cm (soit 70 à 80% de la photo), du bas du menton au sommet du crâne (hors cheveux)
Luminosité, contraste et couleurs	La photo ne doit présenter ni sur-exposition, ni sous-exposition. Elle doit être correctement contrastée, sans ombre portée sur le visage ou en arrière-plan. Une photo en couleurs est fortement recommandée.
Fond	Le fond doit être uni, de couleur claire (bleu clair ou gris clair par exemple). Le fond blanc est interdit.
Tête	La tête doit être nue (pas de chapeau, foulard ou serre-tête par exemple). La tête doit être droite et le visage dirigé face à l'objectif
Regard et expression	Il faut fixer l'objectif. L'expression doit être neutre et la bouche doit être fermée.
Visage et yeux	Le visage doit être dégagé. Les yeux doivent être parfaitement visibles et ouverts
Cheveux	Les cheveux ne doivent pas recouvrir le visage. Une frange peut être acceptée si elle ne recouvre pas les yeux
Lunettes et montures	Si vous avez des lunettes, vous n'êtes pas obligé de les porter sur les photos. Par contre, si vous les portez, <ul style="list-style-type: none">• la monture ne doit pas être épaisse et ne pas masquer les yeux,• et les verres doivent être ni teintés, ni colorés et sans reflet.

CRITERES POUR UNE DEMANDE DE TRAITEMENT PRIORISÉ :

Si vous avez besoin d'obtenir votre titre rapidement, merci d'apporter le jour de votre dépôt de demande les justificatifs supplémentaires permettant un traitement en priorité

MOTIF de l'URGENCE	JUSTIFICATIFS A JOINDRE A LA DEMANDE
Professionnel : déplacement professionnel, entretien d'embauche	Justificatif émanant de l'organisme professionnel ou extrait K-BIS
Scolaire : voyages scolaires ou examens	Convocation ou justificatif émanant de l'établissement scolaire ou universitaire
Médical : motif médical ou humanitaire, maladie, décès	Certificat médical, convocation, RV doctolib, acte de décès...
Vol : vol de documents d'identité	Déclaration de vol dûment signée par le déclarant (1)
5 ANS : CNI bénéficiant de la prolongation des 5 ans non acceptée par certains pays ou organisme divers	Attestation écrite du demandeur

(1) Les demandes faisant l'objet d'une recherche COMEDec (état-civil dématérialisé) ne peuvent pas être traitées en urgence, d'un point de vue technique. Il convient donc de joindre à la demande un acte de naissance « papier » de moins de trois mois pour pouvoir traiter le dossier en urgence.

INFORMATIONS IMPORTANTES POUR LA RECEPTION DE VOTRE TITRE :

***Vous serez avertis par message sur votre téléphone portable lors de la réception de votre titre en mairie.**

Il faut nous téléphoner pour fixer un rdv.

***La prise d'empreintes est à nouveau nécessaire pour les personnes de plus de 12 ans pour la remise de titre.**

***Si vous êtes en possession de votre ancien titre, sa restitution est obligatoire pour pouvoir obtenir la nouvelle CNI / le nouveau passeport**

***Pour les mineurs, le parent ayant déposé la demande doit être celui présent pour la remise de la nouvelle pièce d'identité.**